DLP 15-5-85503158

Avertissements agricoles

PUBLICATION PERIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la DDA
C.C.P. Montpellier 5238-57

EDITION GENERALE

N° 10 - 25 AVRIL 1985

VIGNE	DÉBUTER LA PROTECTION CONTRE L'OÏDIUM
PÊCHERS	INTERVENTION CONTRE LA TORDEUSE ORIENTALE UNIQUEMENT SUR VERGERS EN FORMATION
ABRICOTIER	NE PAS RELÂCHER LA PROTECTION ANTI OÏDIUM
POMMIER	INFORMATION POUR LES EXPORTATIONS SUR LES U.S.A.
POIRIER	TRAITEMENT PSYLLE ENCORE PRÉMATURÉ
OIGNON	FOYERS DE MILDIOU
POMME DE TERRE	ALTERNARIA

VIGNE

OIDIUM :

Les conditions climatiques depuis le 22 avril imposent une certaine rigueur dans le choix des produits de traitement.

Le succès de la lutte est basé :

- sur le choix du produit, adapté à son mode d'action (température, risque de lessivage ...)

- sur la cadence de traitement qui est liée au type de produit utilisé (10 à 14 jours)

- sur un bon réglage des appareils de traitement

> *Commencez la lutte dès le stade 3 à 5 feuilles*
> *sur Carignan et dans les parcelles gravement attaquées l'an passé*

Les spécialités commerciales sont nombreuses (222 en 1984) :

- en poudrage soufre sublimé, trituré, dinocap
- en pulvérisation, soufre mouillage, dinocap (nombreuses spécialités) Vigil, Rubigan, Rubiflo, Trimidal, Topaze, Bayleton 5, Baytan 5, Saprol, Denarin.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
EDITION DE LA STATION LANGUEDOC - ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, Place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. (67) 92.41.42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

P 467

Les doses d'utilisation sont augmentées généralement après floraison. Le Vigil ne doit pas être utilisé sur Cabernet et Cabernet Sauvignon. Le coût de la spécialité est un élément important du choix.

EUDEMIS :

Les premières captures sont enregistrées dans les différents secteurs.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Ne pas relâcher la protection antioïdium sur abricotiers et pêchers

ABRICOTIERS

La plupart des chenilles d'Anarsia, observées localement depuis début avril, vont prochainement entrer en nymphose. Les quelques dégâts observés çà et là vont donc cesser assez rapidement.

N'intervenez que dans les cas où l'on observe des dégâts sérieux

Seules les spécialités utilisables sur Tordeuse Orientale peuvent être retenues pour lutter contre l'Anarsia.

CERISIERS

Les premières colonies de puceron noir sont maintenant bien visibles.

A surveiller et intervenir éventuellement si aucun traitement n'a déjà été réalisé.

PECHERS

Le vol de Tordeuse Orientale se poursuit. Depuis une dizaine de jours plusieurs soirées ont été favorables à l'activité sexuelle et au dépôt des oeufs.

En conséquence les premières éclosions et les premières pénétrations dans les pousses devraient avoir lieu fin avril à tout début mai (si les conditions climatiques actuelles se maintiennent) :

- sur jeunes vergers et en pépinières situées en zone habituellement infestée intervenir dès réception.

- dans les autres cas attendre un nouvel avis

Les spécialités suivantes sont utilisables sur tordeuse orientale, fenitrothion, azinphos (nombreuses spécialités), Decis, Sumicidin, Ultracide, Lannate, Zolone, Azophène.

Les colonies de puceron vert peuvent se développer rapidement. Surveillez et réalisez une intervention si nécessaire.

POMMIERS

Les pluies survenues les 22 et 23 avril ont pu provoquer une première contamination de tavelure.

Maintenez une protection soignée, tout particulièrement dans les vergers ayant subi des attaques de tavelure l'an passé

Les premières sorties en cage d'élevage de Leucoptera sont intervenues il y a huit jours. Nous rappelons le traitement conseillé dans notre dernier bulletin, qui est à réaliser à la chute des pétales.

Très localement (Castries, Vérargues, Vendargues) présence de Rhynchite bacchus qui s'attaque aux jeunes fruits. Dans les vergers concernés réalisez un traitement après la chute des pétales avec une spécialité à base de lindane ou une pyréthrinoïde.

Pendant les 5 à 6 semaines qui suivent la floraison l'emploi de certains pesticides peuvent accenturer la rugosité. Pendant cette période il est recommandé de se limiter aux traitements qui sont strictement nécessaires. Certaines spécialités sont peu rugogènes, azinphos méthyl, méthomyl, perméthrine, soufre mouillable.
L'emploi de produits comme Epargol ou Golclair (tous deux à base de soufre) permet de limiter la rugosité.

POIRIERS

Depuis quelques jours présence d'adultes de psylle, il est encore trop tôt pour intervenir. N'envisagez pas de traitement avant une dizaine de jours, attendre un prochain avis.

CULTURES MARAICHERES

OIGNON

MILDIOU :

Plusieurs foyers de mildiou ont été repérés depuis 48 heures. Si le temps humide persiste ces attaques vont favoriser l'implantation de botrytis.

Intervenir rapidement à l'aide de :

Captafol	170 g m.a./hl	Difosan FLO, Orthodifolatan
Chlorothalonil	150 "	Daconil
Dichlofluanide	100 "	Euparène
Mancozèbe	160 "	Nombreuses spécialités
Manèbe	200 "	Nombreuses spécialités
Propinèbe	200 "	Anthracol

POMME DE TERRE, TOMATE

ALTERNARIA :

Des taches d'alternaria sont présentes dans de nombreuses cultures.

Intervenir à l'aide de :

Captafol	160 g m.a./hl	Difosan, Orthodifolatan
Chlorothalonil	150 "	Daconil
Manèbe	200 "	Nombreuses spécialités
Mancozèbe	160 "	" "

Tirage du 25 avril 1985 - 900 exemplaires ISSN 0755 6632

P468

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

ONIFLOR

INFORMATIONS A L'INTENTION DES EXPORTATEURS DE POMMES ET POIRES VERS LES U.S.A.

Les pommes et poires destinées à l'exportation vers les USA, doivent répondre aux conditions sanitaires suivantes :

- **fruits indemnes de maladies, de ravageurs, tel que Leucoptera scitella, mais également de mollusques**
- **fruits traités au froid (0° durant 15 jours) dans des installations spécialement agréées (en France, en bateau ou aux USA).**

A cette fin :

1) les fruits doivent provenir de vergers et stations agréés par le Service de la Protection des Végétaux selon le cahier des charges relatif à l'Amérique du Nord,

2) les lots doivent être inspectés et traités sous le contrôle des services phytosanitaires américains (APHIS-PPQ)

Il a été décidé de maintenir le schéma d'agrément déjà pratiqué, à savoir le contrôle phytosanitaire au départ de France par des Inspecteurs américains.

Pour un bon déroulement de la campagne ce système impose une parfaite coordination du travail des agents américains.

Seuls les opérateurs ayant fait connaitre leurs projets d'exportation peuvent bénéficier de cet agrément au départ. Tous les lots sans exception, expédiés vers les USA devront être inspectés avant départ par les agents APHIS-USDA oeuvrant en collaboration avec le Service de la Protection des Végétaux. Aucune demande en cours de campagne ne pourra être prise en compte.

CALENDRIER DES DEMARCHES

1er mai : dépôt de candidature pour l'exportation vers les USA, auprès de M. CAMPOCASSO - 76 allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE

1er juin : Engagement financier dépôt de caution pour l'inspection US,

1er juillet : Demande d'agrément des vergers auprès de la Protection des Végétaux.

Pout tout renseignement complémentaire contacter :

M. BEZUT (Protection des Végétaux - Hérault) tél : 75.30.90
M. JEAN (Protection des Végétaux - Gard) tél : 21.77.47